

# Les travaux parlementaires

## Journal des débats

### EXTRAITS DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mardi 14 novembre 2006 — Vol. 39 N° 57

#### Projet de loi n° 30

Loi n° 30, loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration présentée par Mme Michelle Courchesne.

**Mme Michelle Courchesne**, députée de Fabre, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
**Mme Denise Beaudoin**, députée de Mirabelle et porte-parole de l'opposition officielle en matière de régime de rentes et de retraite

**M. Léandre Dion**, député de Saint-Hyacinthe

**Mme Noëlla Champagne**, députée de Champlain et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'aînés et d'hébergement pour les aînés

**M. Alain Paquet**, député de Laval-des-Rapides

#### Mme Michelle Courchesne

... Mais il est évident que, **pour savoir s'il est équitable d'affecter de l'excédent d'actif à une modification**, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs, comme par exemple l'origine des excédents d'actif, les améliorations qui ont été consenties dans le passé à chaque groupe et les dispositions du régime à l'égard des retraités. Par exemple, l'indexation des rentes; certains en ont, d'autres n'en ont pas...

---

#### Mme Denise Beaudoin

... puis il y a eu des congés de **cotisation — ça, je tiens à le dire parce que je pense que les retraités sont très, très choqués, ils sont très choqués parce qu'on considère qu'on a abusé finalement de leur argent** — des congés de cotisation et des améliorations qui ont fragilisé les régimes: 4,4 milliards de congés de cotisation de 1996 à 2003, 3 milliards en améliorations de 1995 à 2003. Puis il y a eu aussi des politiques de placement parfois trop risquées... **ils sont choqués parce qu'on ne les consulte pas.** ...

Alors là, je peux vous dire que la question d'arbitrage ne fait vraiment pas l'unanimité, Mme la Présidente. Écoutez, il y a même un intervenant qui a dit que c'était vraiment une insulte, et ça se trouve à être... À ce moment-là, je peux vous le lire immédiatement, là, sans faire du coq-à-l'âne, il s'agit d'une organisation syndicale, on parle de la **Centrale des syndicats du Québec**. Qu'est-ce qu'ils disent? ...

**Ce projet de loi parle de l'utilisation des excédents**, qui doit se faire selon **un principe d'équité entre les travailleurs et les retraités**. Et par la suite on dit: Une entente préalable

sur la répartition des excédents est également possible entre les parties. Elle est proposée par l'employeur, et toute partie peut la soumettre à un arbitre...

C'est que, quand on interroge les gens qui représentent les centrales syndicales, ils disent: Nous, là, nos clients, ce sont les participants actifs, puis il y a une convention collective, il y a un contrat, on veut représenter ces gens-là; puis les retraités, bien on les représentera aussi, mais les retraités sont des tiers par rapport à la convention collective...

À qui appartiennent les surplus des caisses de retraite? C'est ça, la question. Les retraités disent: C'est **à nous parce que c'est notre argent**, on va vous le prouver. Puis **ils ont des études maintenant**. Depuis 1997, ils disent: **On a la preuve qu'il y a des milliards qui sont là**, ça se trouve à être notre argent, **pourquoi qu'on n'aurait pas un mot à dire?** Par contre, des gens qui représentent les centrales syndicales disent: Oui, ils veulent les surplus, mais ils ne veulent pas les déficits quand ça va mal. Nous, on représente les participants actifs. ...

Il faut parler aussi de l'**équité intergénérationnelle**. Maintenant, les retraités, ils se posent des questions parce que certains jeunes disent: Nous, on n'aura pas de retraite comme vous avez. Là, **il faut qu'il y ait un dialogue entre les jeunes et les retraités** — je ne dis pas «les personnes âgées» parce que des retraités ne sont pas des âgés nécessairement — il faut qu'il y ait un dialogue parce qu'**il y a beaucoup de données que les jeunes ne savent pas**. Puis souvent, dans les retraités, vous savez, il y a beaucoup d'enseignants, puis je pense qu'ils ont cette faculté de pouvoir expliquer aux jeunes qu'il y a un problème puis il y a des solutions. Alors, c'est au coeur du projet de loi aussi...

Quand on dit: À qui appartiennent les surplus? **Il faut d'abord établir les surplus**, puis **après ça de voir comment on va diviser tout ça...**

---

### M. Léandre Dion

... Il y a l'**intérêt des retraités**, bon, les retraités **qui majoritairement ont constitué le fonds de retraite**. À partir de quoi? Bien, ils se sont entendus avec l'employeur pour dire: Bon, bien, **au lieu de me donner ça en salaire, ou en paie de vacances, ou en compensation de vacances, ou quoi que ce soit, ou en assurance maladie, ou en d'autres choses, vous allez nous le donner en fonds de retraite**. Alors, les retraités sont bienvenus, aujourd'hui, de dire: Bien, les fonds de retraite, **ça a été constitué par du salaire différé, c'est-à-dire remis à plus tard**. Une partie de notre salaire est remis à plus tard, et, **entre-temps, il est mis en banque par l'employeur et par l'employé pour faire des petits**, faire des intérêts, pour que le montant s'accumule et qu'il y ait assez d'argent pour payer un fond de retraite pendant 10 ans, 15 ans, 20 ans, 30 ans, peut-être plus pour certaines personnes.

Et c'est ça que les actuaires calculent, ils calculent... Quand on dit **un déficit actuariel**, qu'est-ce que c'est? Est-ce que c'est de l'argent qui manque? Pas vraiment, Mme la... **Il ne manque pas vraiment d'argent, c'est une projection dans le futur de ce qu'il risque de manquer s'il n'y a pas une bonne capitalisation ou si d'autres facteurs jouent qui vont vulnérabiliser ce fonds-là...**

Et le **principe d'équité**, Mme la ministre, qui est dans cette loi-là, c'est **un principe fondamental**, et **il faut être d'accord avec ça**. Je pense qu'il faut être d'accord avec ça. Je comprends que ça embête certaines personnes. Je comprends que ça peut peut-être rendre les négociations plus difficiles. Et on sait que c'est déjà très difficile, la négociation de

conventions collectives, on a de la sympathie pour ces gens-là qui négocient ça. Mais **ce n'est pas parce qu'on a de la sympathie pour la difficulté de négocier des contrats qu'on appelle les conventions collectives**, ce n'est pas parce que les relations de travail, c'est difficile qu'il faut dire que, l'équité, il faut laisser tomber ça, ça va être plus facile, **on va piler sur le dos du tiers de la population parce que c'est trop difficile, s'entendre avec eux autres**. Alors, moi, je ne suis pas d'accord avec ces objections-là. Et j'ai lu un certain nombre de papiers, et, cette objection-là, je ne suis pas capable de la prendre parce que je trouve que c'est se préparer des lendemains pénibles pour la société...

Donc, un peu tout le monde a bénéficié des surplus, mais pas tout le monde, Mme la ministre. **Qui n'a pas bénéficié? Ceux qui, pendant un certain nombre d'années, environ 18 ans, n'ont eu aucune indexation de leur fonds de retraite**. Eux n'ont pas bénéficié et eux disent: On a été traités injustement. Moi, je pense qu'il faudrait regarder ça avec attention. Il faut discuter ça et voir si c'est vrai. Si on arrive à cette conclusion-là après avoir discuté de ça honnêtement avec toutes les parties intéressées, **bien peut-être trouver des façons de compenser...**

Parce que **les retraités, là, sont-ils automatiquement privilégiés, protégés?** Plus ou moins. Les uns vont dire: Mais oui, ils sont protégés, parce que **les syndicats ont l'obligation légale de protéger les intérêts des retraités**. Alors, voilà, c'est classé. Ce n'est pas si classé que ça, madame. Ce n'est pas si classé que ça, Mme la Présidente, parce que, vous savez, vous savez, est-ce que les syndicats ont l'obligation morale... ont l'obligation légale de protéger les retraités, mais ont-ils intérêt, **est-ce qu'ils ont un intérêt objectif à protéger les retraités?** On sait que **les syndicats ont un intérêt objectif à protéger leurs syndiqués** parce que, s'ils ne les protègent pas, **les dirigeants syndicaux vont sauter, hein?** Ou le syndicat va changer de centrale syndicale ou quoi que ce soit. Il va se passer de quoi. Donc, il y a un intérêt objectif. Si le président veut être réélu avec son groupe, là, il faut qu'il donne du rendement. Donc, il y a un intérêt objectif, immédiat, très sensible. **Mais, dans le cas des retraités qui ne paient même plus de cotisation syndicale**, qui ne sont même pas là pour voter quand le président est élu, est-ce que le syndicat a un intérêt objectif? Ce n'est pas une question de bonne volonté, là. **Est-ce que le syndicat a un intérêt objectif? C'est discutable.**

C'est pour ça que **les retraités ont raison de dire: Il faut que nous soyons à la table et que nous soyons là pour protéger nos propres intérêts** et ne pas s'en remettre seulement à une disposition légale. Êtes-vous d'accord? N'êtes-vous pas d'accord? Ça se discute, mais on ne peut pas dire que c'est insensé. On ne peut pas dire que ça n'a aucun fondement dans la réalité. Ça a un fondement dans la réalité, d'où l'importance que ces gens-là soient considérés et que leur fonds de retraite soit garanti...

Alors, je pense, moi, que **ce n'est pas vrai que les retraités n'ont aucun risque**. Ils ont un risque, **ils ont le risque de la vie**, et je pense qu'ils doivent être protégés...

---

### Mme Noëlla Champagne

... Maintenant qu'ils sont devenus ce qu'on appelle non actifs, ou des retraités, ou des personnes, bien, carrément à la retraite, ces gens-là se disent: Bien, écoute, **les argents cumulés**, ramassés, **ça s'est fait pendant que, moi, j'étais là**. Alors, **pourquoi**, quand vient le temps de partager ces surplus-là, parce que vraiment c'est une partie des gros litiges, **on ne tiendrait pas compte en tout cas d'une forme d'équité qu'eux autres reconnaissent**

**comme étant un partage équitable?** Par contre, si tu regardes ceux qui sont encore actifs, ils ont pour leur dire: Bien, c'est peut-être les placements qui ont fait que le régime a cumulé des fonds...

... Pendant que je travaillais, j'ai déposé davantage pour mon régime de retraite, mais j'ai accepté d'avoir un salaire moindre, **j'ai accepté des augmentations de salaire moins élevées** parce que j'ai voulu **avoir un régime de retraite plus garanti**.

Alors, quand ces gens-là nous parlent comme ça, ils sont en train de nous passer quand même tout un message. Le message, c'est qu'ils **ont fait des efforts** pendant qu'ils travaillaient pour se donner un bon fonds de retraite. Donc, ils ont été comme pénalisés ou, je peux dire ça autrement, ils ont accepté une forme de pénalisation, d'une certaine façon, pour se donner un bon régime de retraite. Alors, ils ne sont peut-être pas d'accord avec la mesure de partage automatique et équitable envers tout le monde. **Celui qui vient d'arriver dans une entreprise a-t-il les mêmes droits que celui qui est là depuis 20 ans? ...**

---

### M. Alain Paquet

... **Ce surplus-là, il vient d'où? Il vient du fruit de l'épargne** qui a été faite **autant par des travailleurs au moment où on constate le surplus que par les travailleurs qui étaient là il y a 10, 15, 20 ans auparavant et qui avaient mis de l'argent de côté**. Alors, comme c'est de l'épargne, comme il y a eu plus de rendement qu'escompté ou des cotisations plus élevées, il y a un surplus qui apparaît. Lorsque ce surplus apparaît, donc comme **c'est le fruit de l'épargne des travailleurs passés puis des travailleurs actuels**, on peut s'attendre, **en tout principe de justice et d'équité, que les retraités** qui ont mis de l'argent de côté **puissent avoir voix au chapitre sur la façon dont ces surplus peuvent être utilisés**. Or, en pratique, ce qui s'est passé, malheureusement ce n'était pas cela. **Les retraités n'ont eu aucun mot à dire, n'ont même pas été consultés**. Et eux-mêmes l'ont dit lors des consultations sur le projet de loi n° 30, comme ils l'ont dit, encore la semaine dernière, sur le projet de loi n° 27: **ils ne se sont pas sentis représentés par les syndicats. Ça, c'est unanime de la part des retraités**.

Alors, quand on met ça dans le contexte qu'**en 1982 le gouvernement de l'époque** avait fait **un choix d'abolir** l'indexation, d'annuler l'indexation **des rentes de retraite**, quand on met ça dans le contexte que, oui, il y a eu des bonnes années boursières dans les années quatre-vingt-dix, jusqu'en 1996, jusqu'en 2000, c'est vrai, les surplus sont apparus, mais qu'à partir de 1996-1997, là, il y a eu des cas soit, exemple, de fermeture, de la Mine Jeffrey par exemple, que je donnais, ou encore le cas où l'employeur et l'employé décident d'aller piger dans le surplus actuariel et d'en disposer sous la forme de cotisation réduite, de congé de cotisation pour l'employeur ou les employés, il faut mettre que... dans ce contexte-là, **on se souviendra qu'en 1997, le gouvernement de l'époque... est allé piger dans les surplus actuariels pour pouvoir accélérer des mises à la retraite** d'employés du secteur public et parapublic. Ça a une conséquence importante: **ça a dilapidé une partie des surplus de retraite**.